

04763+901807 0.05% - POWERFORCE Feuchte Allzwecktücher Apple

**Fiche de données de sécurité: page de garde**

Elaborée le 13/02/2026

**RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Code: 04763+901807 0.05%  
 Dénomination POWERFORCE Feuchte Allzwecktücher Apple  
 UFI : 6YVQ-9P6X-HE8G-3QA3

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Détergent polyvalent

Ne pas utiliser pour des usages autres que ceux indiqués

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

ALDI SUISSE AG  
 Niederstettenstrasse 3  
 9536 Schwarzenbach SG / CONFEDERAZIONE SVIZZERA  
 Telefono 0800 900 180  
 www. Aldi-suisse.ch  
[serviceteam@aldi-suisse.ch](mailto:serviceteam@aldi-suisse.ch)

O-Pac s.r.l.  
 Via al Mognago 42  
 23848 Oggiono (LC)  
 Italia  
 tel. +39 0341581856  
 www.opac.it  
[info@opac.it](mailto:info@opac.it)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

145 (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)  
 Appels de l'étranger + 41 44 251 51 51

**RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**

Voir la section 7 de la Fiche de Données de Sécurité.

**RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

| acétate de pentyle |     |       |  |
|--------------------|-----|-------|--|
| MAK-Wert           | ppm | mg/m3 |  |
|                    | 50  | 260   |  |
| KZG-Wert           | ppm | mg/m3 |  |
|                    | 50  | 260   |  |
| Note:              |     | -     |  |

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Voir la section 8.2 de la Fiche de Données de Sécurité.

**04763+901807 0.05% - POWERFORCE Feuchte Allzwecktücher Apple****RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination**

Voir la section 13 de la Fiche de Données de Sécurité.

Ne pas jeter dans l'environnement. Ne pas entrer dans les égouts. Les résidus et les emballages qui ne peuvent pas être soumis au traitement de nettoyage doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Les déchets spéciaux marqués « rs » ne peuvent être livrés qu'à des centres de collecte ou à des entreprises d'élimination agréés.

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1):

| CODE     | CLASSIFICATION | APPLICATION  |
|----------|----------------|--|
| 21 01 30 | -              | Les détergents, à l'exception de ceux visés au code 20 01 29 |
| 15 01 06 | -              | Emballages contenant des résidus                             |

**RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation**

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange n'a été effectuée.

Classification des liquides de nature à polluer les eaux: Classe B.

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV):

OCOV: 0,05%

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM): rien à déclarer.

Ordonnance OPICChim: rien à déclarer.

Liste SVHC (Annexe 3 Ochim): aucune.

En ce qui concerne la sécurité au travail et la manipulation du produit, tenez compte:

822.11 - Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail)

822.111 - Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1) du 10 mai 2000

822.113 Ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (OLT 3) (Protection de la santé) du 18 août 1993

Page de garde élaborée le: 13/02/2026

**04763+901807 0.05% - POWERFORCE Feuchte Allzwecktücher Apple**

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Code: **04763+901807 0.05%**  
Dénomination: **POWERFORCE Feuchte Allzwecktücher Apple**  
UFI: **6YVQ-9P6X-HE8G-3QA3**

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| Utilisations Identifiées | Industrielles | Professionnelles | Consommateurs |
|--------------------------|---------------|------------------|---------------|
| Détergent polyvalent     | -             | -                | ✓             |

#### Utilisations Déconseillées

Ne pas utiliser pour des usages autres que ceux indiqués

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: **O-Pac s.r.l.**  
Adresse: **Via al Mognago 42**  
Localité et Etat: **23848 Oggiono (LC) Italia**

\_ Tél. **+39 0341581856**

**www.opac.it**

Courrier de la personne compétente,  
personne chargée de la fiche de données de sécurité. **info@opac.it**

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à **\_ Tox Info Suisse**  
**Auskunft: +41 44 251 66 66**  
**Telefon im Notfal: 145**

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP). Néanmoins, contenant des substances dangereuses à une concentration telle qu'elle doit être déclarée à la section 3, le produit nécessite une fiche des données de sécurité contenant des informations appropriées, conformément au Règlement (UE) 2020/878.

Classification e indication de danger: --

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger: --

**04763+901807 0.05% - POWERFORCE Feuchte Allzwecktücher Apple**

Mention d'avertissement: --

Mentions de danger: --

Conseils de prudence:

**P102** Tenir hors de portée des enfants.**P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.Composants (Réglementation 648/2004)

Parfums

Agents conservateurs: PHENOXYETHANOL

**2.3. Autres dangers**Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration  $\geq$  0,1%.**RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Informations non pertinentes

**3.2. Mélanges**

Contenu:

| Identification              | x = Conc. %      | Classification (CE) 1272/2008 (CLP)  |
|-----------------------------|------------------|--|
| <b>1,2-PROPANEDIOL</b>      |                  |  |
| INDEX -                     | $2 \leq x < 2,5$ |  |
| CE 200-338-0                |                  |  |
| CAS 57-55-6                 |                  |  |
| Règ. REACH 01-2119456809-23 |                  |  |
| <b>acétate de pentyle</b>   |                  |  |
| INDEX 607-130-00-2          | $0 < x < 0,05$   | Flam. Liq. 3 H226, EUH066, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: C |
| CE 204-662-3                |                  |  |
| CAS 123-92-2                |                  |  |
| Règ. REACH 01-2119548408-32 |                  |  |

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

**RUBRIQUE 4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

Aucun effet n'est attendu qui nécessiterait la mise en œuvre de mesures spéciales de premiers secours. Les informations suivantes sont des indications pratiques de comportement correct en cas de contact avec un produit chimique, même s'il n'est pas dangereux. En cas de doute ou si vous ressentez des symptômes, contactez un médecin et montrez-lui ce document.

**04763+901807 0.05% - POWERFORCE Feuchte Allzwecktücher Apple**

En cas de symptômes plus graves, appelez le 118 pour obtenir une aide médicale immédiate.

**YEUX** : Retirez les lentilles de contact, le cas échéant, si la situation vous permet d'effectuer l'opération facilement. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant grand les paupières. Consultez immédiatement un médecin.

**PEAU** : Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement et soigneusement à l'eau courante (et au savon si possible). Consultez un médecin. Évitez tout contact ultérieur avec des vêtements contaminés.

**INGESTION** : Ne pas faire vomir sauf autorisation expresse de votre médecin. Ne rien donner par voie orale si la personne est inconsciente. Consultez immédiatement un médecin.

**INHALATION** : déplacer le sujet à l'air frais, loin du lieu de l'accident. Consultez immédiatement un médecin.

Protection des secouristes

Il est de bonne pratique que le secouriste qui vient en aide à une personne ayant été exposée à une substance ou à un mélange chimique porte un équipement de protection individuelle. La nature de ces protections dépend du danger de la substance ou du mélange, du mode d'exposition et de l'étendue de la contamination. En l'absence d'autres indications plus spécifiques, il est recommandé d'utiliser des gants jetables en cas de contact éventuel avec des liquides biologiques. Pour le type d'EPI adapté aux caractéristiques de la substance ou du mélange, se référer à la section 8.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun effet ou symptôme connu en utilisation normale.

En cas de contact avec la peau : une irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement, brûlure) peut survenir.

En cas de contact avec les yeux : une irritation oculaire temporaire peut apparaître (rougeur, gonflement, brûlure, larmolement).

En cas d'ingestion : une ingestion accidentelle pourrait provoquer une irritation gastro-intestinale (possibles nausées, vomissements et diarrhée).

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas de symptômes aigus ou différés, consulter un médecin.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité).

Traitement : Traitement symptomatique.

Moyens à conserver sur le lieu de travail pour le traitement spécifique et immédiat

Eau courante pour le lavage de la peau et des yeux.

**RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés

Les véhicules d'extinction sont les traditionnels: dioxyde de carbone, mousse, poussière et eau nébulisée.

Moyens d'extinction non alimentaires

Aucun en particulier.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers dus à une exposition en cas d'incendie

Évitez de respirer les produits de combustion.

La combustion peut produire du gaz et des vapeurs potentiellement nocives pour la santé telles que le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone, les fumées satisfaisantes, NOx et irritantes.

**5.3. Conseils aux pompiers****INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Refroidir les récipients avec des jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Portez toujours un équipement complet de protection contre l'incendie. Recueillir les eaux d'extinction qui ne doivent pas être rejetées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie conformément à la réglementation en vigueur.

**ÉQUIPEMENT**

Vêtements normaux de lutte contre l'incendie, tels qu'un appareil respiratoire à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), une combinaison ignifuge (EN469), des gants ignifuges (EN 659) et des bottes de pompier (HO A29 ou A30).

**RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**04763+901807 0.05% - POWERFORCE Feuchte Allzwecktücher Apple****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

6.1.1. Pour ceux qui n'interviennent pas directement

Bloquez la perte s'il n'y a pas de danger.

Portez des dispositifs de protection adéquats (y compris l'équipement de protection individuelle mentionné dans la section 8 de la fiche technique de sécurité) Afin d'éviter les contaminations de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables pour les deux employés traités qui pour les interventions d'urgence.

Supprimer le personnel inutile.

6.1.2. Pour ceux qui interviennent directement

Portez des dispositifs de protection adéquats (y compris l'équipement de protection individuelle mentionné dans la section 8 de la fiche technique de sécurité) Afin d'éviter les contaminations de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables pour les deux employés traités qui pour les interventions d'urgence.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Impedire che il prodotto penetri nelle fognature, nelle acque superficiali, nelle falde freatiche.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Aspirez la fuite du produit dans un conteneur approprié. Évaluez la compatibilité du conteneur à utiliser avec le produit, en vérifiant la section 10. Absorber le reste avec un matériau absorbant inerte.

Prévoir une ventilation suffisante du lieu affecté par la perte. L'élimination du matériel contaminé doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Toute information concernant la protection et l'élimination des individus sont présentés aux sections 8 et 13.

**RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Il n'y a pas de précautions particulières, en tout cas, manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de cette carte de sécurité. Gérer conformément aux bonnes normes d'hygiène et de sécurité industrielle.

Évitez la dispersion du produit dans l'environnement. Ne mangez, ni ne buvez, ni ne fumez pas pendant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Gardez uniquement dans le conteneur d'origine. Gardez les conteneurs fermés, dans un endroit bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil. Conservez les conteneurs loin de tous les matériaux incompatibles, en vérifiant la section 10.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Reportez-vous aux utilisations finales identifiées dans la sous-section 1.2 de ce formulaire.

**RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Références réglementaires:

|     |             |   |
|-----|-------------|---|
| DEU | Deutschland | WirkungDosisNOAELMAK-und BAT-Werte-Liste 2024 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe          |
| DNK | Danmark     | BEK nr 291 af 19/03/2024 (Historisk) Bekendtgørelse om grænseværdier for stoffer og materialer (kemiske agenser) i arbejdsmiljøet |
| ESP | España      | Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2024  |
| FRA | France      | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en FranceDécret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021                |
| FIN | Suomi       | HTP-VÄRDEN 2020. Koncentrationer som befunnits skadliga. SOCIAL - OCH HÄLSOVÄRDSMINISTERIETS PUBLIKATIONER 2020:25                |

## 04763+901807 0.05% - POWERFORCE Feuchte Allzwecktücher Apple

|     |                |  |
|-----|----------------|--|
| HUN | Magyarország   | Az innovációért és technológiáért felelős miniszter 5/2020. (II. 6.) ITM rendelete a kémiai kóroki tényezők hatásának kitett munkavállalók egészségének és biztonságának védelméről  |
| ITA | Italia         | Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81  |
| NOR | Norge          | Forskrift om endring i forskrift om tiltaksverdier og grenseverdier for fysiske og kjemiske faktorer i arbeidsmiljøet samt smitterisikogrupper for biologiske faktorer (forskrift om tiltaks- og grenseverdier), 21. 10. april 2024 kl. 13.55  |
| NLD | Nederland      | Regeling van de Minister van Sociale Zaken en Werkgelegenheid van 13 mei 2024, nr. 2024-0000092805, tot wijziging van de Arbeidsomstandighedenregeling in verband met de implementatie van Richtlijn 2022/431  |
| POL | Polska         | ROZPORZĄDZENIE MINISTRA RODZINY, PRACY I POLITYKI SPOŁECZNEJ z dnia 24 czerwca 2024 r. zmieniające rozporządzenie w sprawie najwyższych dopuszczalnych stężeń i natężeń czynników szkodliwych dla zdrowia w środowisku pracy   |
| ROU | România        | HOTĂRÂRE nr. 179 din 28 februarie 2024 pentru modificarea și completarea Hotărârii Guvernului nr. 1.093/2006 privind stabilirea cerințelor minime de securitate și sănătate pentru protecția lucrătorilor împotriva riscurilor legate de expunerea la agenți ca                            |
| SWE | Sverige        | Arbetsmiljöverkets föreskrifter och allmänna råd (AFS 2023:14) om gränsvärden för luftvägsexponering i arbetsmiljön  |
| GBR | United Kingdom | EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)  |
| EU  | OEL EU         | Directive (UE) 2022/431; Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE. |

## 1,2-PROPANEDIOL

## Valeur limite de seuil

| Type   | état | TWA/8h | STEL/15min | Notes / Observations |
|--|------|--------|------------|----------------------|
|  |      | mg/m3  | ppm        |                      |
|  |      |        | mg/m3      | ppm                  |
| WEL  | GBR  | 474    | 150        |                      |
| Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC |      |        |            |                      |
| Valeur de référence en eau douce                           |      |        | 260        | mg/l                 |
| Valeur de référence en eau de mer                          |      |        | 26         | mg/l                 |
| Valeur de référence pour sédiments en eau douce            |      |        | 572        | mg/kg                |
| Valeur de référence pour sédiments en eau de mer           |      |        | 57,2       | mg/kg                |
| Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent    |      |        | 183        | mg/l                 |
| Valeur de référence pour les microorganismes STP           |      |        | 20000      | mg/l                 |
| Valeur de référence pour la catégorie terrestre            |      |        | 50         | mg/kg                |

## Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

| Voie d'exposition | Effets sur les consommateurs |               |                   |                    | Effets sur les travailleurs |               |                   |                    |
|-------------------|------------------------------|---------------|-------------------|--------------------|-----------------------------|---------------|-------------------|--------------------|
|                   | Locaux aigus                 | Système aigus | Locaux chroniques | Système chroniques | Locaux aigus                | Système aigus | Locaux chroniques | Système chroniques |
| Inhalation        |                              |               | 10 mg/m3          | 50 mg/m3           |                             |               | 10 mg/m3          | 168 mg/m3          |

## acétate de pentyle

## Valeur limite de seuil

| Type      | état | TWA/8h | STEL/15min | Notes / Observations |
|-----------|------|--------|------------|----------------------|
|           |      | mg/m3  | ppm        |                      |
|           |      |        | mg/m3      | ppm                  |
| AGW       | DEU  | 270    | 50         | 270                  |
| TLV       | DNK  | 271    | 50         | 532                  |
| VLA       | ESP  | 270    | 50         | 540                  |
| VLEP      | FRA  | 270    | 50         | 540                  |
| HTP       | FIN  | 270    | 50         | 540                  |
| AK        | HUN  | 270    |            | 540                  |
| VLEP      | ITA  | 270    | 50         | 540                  |
| TLV       | NOR  | 260    | 50         |                      |
| TGG       | NLD  |        |            | 530                  |
| NDS/NDSch | POL  | 250    |            | 500                  |
| TLV       | ROU  | 270    | 50         | 540                  |
| NGV/KGV   | SWE  | 500    | 100        | 800                  |

**04763+901807 0.05% - POWERFORCE Feuchte Allzwecktücher Apple**

|     |     |     |    |     |     |
|-----|-----|-----|----|-----|-----|
| WEL | GBR | 270 | 50 | 541 | 100 |
| OEL | EU  | 270 | 50 | 540 | 100 |

| Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC |  |            |
|--|--|------------|
| Valeur de référence en eau douce                           |  | 0,022 mg/l |
| Valeur de référence en eau de mer                          |  | 0,002 mg/l |
| Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent    |  | 0,22 mg/l  |
| Valeur de référence pour les microorganismes STP           |  | 100 mg/l   |

| Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL |                              |              |                   |                   |                             |              |                   |                   |
|--|------------------------------|--------------|-------------------|-------------------|-----------------------------|--------------|-------------------|-------------------|
| Voie d'exposition                              | Effets sur les consommateurs |              |                   |                   | Effets sur les travailleurs |              |                   |                   |
|  | Locaux aigus                 | Systém aigus | Locaux chroniques | Systém chroniques | Locaux aigus                | Systém aigus | Locaux chroniques | Systém chroniques |
| Orale  |                              |              |                   |                   |                             |              |                   | 1,47 mg/kg bw/d   |
| Inhalation                                     |                              |              |                   | 5,1 mg/m3         |                             |              |                   | 20,8 mg/m3        |
| Dermique                                       |                              |              |                   | 1,47 mg/kg bw/d   |                             |              |                   | 2,95 mg/kg bw/d   |

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

La pratique de l'hygiène générique au travail implique certaines mesures (par exemple, la douche et le changement de vêtements à la fin du travail du travail) afin d'éviter

Tout type de contamination par des tiers et les pratiques de nettoyage appropriées (c'est-à-dire un nettoyage régulier avec des dispositifs de nettoyage adéquats), ne mangez pas et ne fumez pas sur le lieu de travail.

En général, l'inhalation et l'ingestion doivent être évitées. À moins que des indications différentes, des chaussures et des vêtements de travail doivent être portés

certificats. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être sortis du lieu de travail.

Assurer une bonne ventilation générale à la place et une aspiration locale efficace.

Pour le choix de l'équipement de protection individuelle, demandez des conseils à leurs fournisseurs DPI.

Les dispositifs de protection individuels doivent signaler le marquage EC certifiant leur conformité avec les réglementations actuelles.

**PROTECTION DES MAINS**

La protection des mains n'est pas nécessaire dans les conditions normales d'utilisation, mais si un contact prolongé avec le produit est attendu, il est recommandé de protéger les mains avec des gants de travail de catégorie I (réf. norme EN 374).

Matériaux recommandés : Caoutchouc Naturel - Latex (ou matériau équivalent car pouvant provoquer une sensibilisation).

Classe de protection : 6 (temps de perméation supérieur à 480 minutes selon EN 374).

Épaisseur de matériau recommandée :  $\geq 0,1$  mm

Lors de l'identification du matériau pertinent et de l'épaisseur relative à utiliser, il est fortement recommandé de consulter directement le fabricant de l'EPI pour évaluer la protection efficace en fonction de l'utilisation et de la durée d'utilisation.

Pour le choix final du matériau des gants de travail, les éléments suivants doivent être pris en compte : compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméation.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail aux agents chimiques doit être vérifiée avant utilisation car elle est imprévisible. Les gants ont une durée de port qui dépend de la durée et du mode d'utilisation.

**PROTECTION DES PEAU**

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

**PROTECTION DES YEUX**

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (voir la norme EN ISO 16321).

**04763+901807 0.05% - POWERFORCE Feuchte Allzwecktücher Apple****PROTECTION RESPIRATOIRE**

Normalement, aucun appareil de protection respiratoire n'est requis. En cas de ventilation insuffisante, dépassant la valeurs limites sur le lieu de travail, de perturbations olfactives excessives ou en présence de poussières, d'aérosols, de brouillards et de fumées, il est nécessaire d'utiliser un

masque de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant ou masque de protection respiratoire avec filtre ou filtres combinés qui doivent être choisis selon la norme EN 141.

**CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE**

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

**RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| Propriétés                            | Valeur               | Informations  |
|---------------------------------------|----------------------|---|
| Etat Physique                         | liquide              | Température: 20 °C  |
| Couleur                               | incolore             | Température: 20 °C  |
| Odeur                                 | caractéristique      | Méthode:interne   |
| Point de fusion ou de congélation     | 0 °C                 | Méthode:données de la littérature<br>Substance:EAU  |
| Point initial d'ébullition            | 100 °C               | Méthode:données de la littérature<br>Substance:EAU<br>Point initial d'ébullition: 100 °C  |
| Inflammabilité                        | pas disponible       | Motif d'absence de donnée:La substance / le mélange n'est pas inflammable   |
| Limite inférieur d'explosion          | pas disponible       | Motif d'absence de donnée:Cette propriété n'est pas pertinente pour la sécurité et la classification de ce produit.   |
| Limite supérieur d'explosion          | pas disponible       | Motif d'absence de donnée:Cette propriété n'est pas pertinente pour la sécurité et la classification de ce produit.   |
| Point d'éclair                        | pas disponible       | Motif d'absence de donnée:La substance / le mélange n'est pas inflammable   |
| Température d'auto-inflammabilité     | pas disponible       | Motif d'absence de donnée:Cette propriété n'est pas pertinente pour la sécurité et la classification de ce produit.   |
| Température de décomposition          | pas disponible       | Motif d'absence de donnée:Il ne s'applique qu'aux substances et mélanges faisant autorité, peroxydes organiques et autres substances et mélanges qui<br>Ils peuvent se décomposer |
| pH                                    | 4 - 6                | Méthode:méthode interne<br>Concentration: 100 %<br>Température: 20 °C   |
| Viscosité cinématique                 | pas disponible       | Motif d'absence de donnée:Cette propriété n'est pas pertinente pour la sécurité et la classification de ce produit.   |
| Solubilité                            | Compléter dans l'eau | Méthode:interne<br>Concentration: 100 %<br>Température: 20 °C   |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | pas disponible       | Motif d'absence de donnée:ne s'applique pas aux liquides inorganiques et ioniques et, en règle générale, il ne s'applique pas aux mélanges  |
| Pression de vapeur                    | 0,02 Atm             | Méthode:Datun de la littérature<br>Substance:EAU<br>Pression de vapeur: 17,5 mmHg<br>Température: 20 °C   |

**04763+901807 0.05% - POWERFORCE Feuchte Allzwecktücher Apple**

|                                |            |  |
|--------------------------------|------------|--|
| Densité et/ou densité relative | 1,01 - 1,1 | Méthode:interne<br>Température: 20 °C  |
| Densité de vapeur relative     | 0,0006     | Méthode:Données de la littérature<br>Note:kg/dm3<br>Substance:EAU<br>Température: 0 °C |

**Caractéristiques des particules****Diamètre équivalent médian**

Note: Il ne s'applique qu'aux solides

**Distribution de taille**

Note: Il ne s'applique qu'aux solides

**Empoussièrément**

Note: Il ne s'applique qu'aux solides

**Surface spécifique**

Note: Il ne s'applique qu'aux solides

**Form**

Note: Il ne s'applique qu'aux solides

**9.2. Autres informations**

## 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

## 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

|                        |                |  |
|------------------------|----------------|--|
| Réserve acide/alcaline | pas disponible | Note:Les tests sur la capacité tampon de la substance / mélange n'ont pas été effectués.   |
| Miscibilité            | pas disponible | Note:Voir la section 9.1 Solubilité  |
| Propriétés explosives  | pas disponible | Motif d'absence de donnée:Absence de groupements chimiques associés à des propriétés explosives conformément aux dispositions de l'annexe I, partie 2, chap. 2.1.4.3 du Règlement (CE) 1272/2008 - CLP                                 |
| Propriétés comburantes | pas disponible | Motif d'absence de donnée:Absence d'exigences liées à la présence d'atomes ou de liaisons chimiques associées à des propriétés oxydantes dans les molécules des composants selon l'Annexe I, Partie 2, 2.13.4 Règlement (CE) 1272/2008 |

**RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Il n'y a pas de dangers de réaction particuliers avec d'autres substances dans des conditions d'utilisation normales.

## 1,2-PROPANEDIOL

Hygroscopique.Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Aux hautes températures, tend à s'oxyder et à dégager de l'aldéhyde propanoïque et de l'acide lactique et acétique.

**10.2. Stabilité chimique**

**04763+901807 0.05% - POWERFORCE Feuchte Allzwecktücher Apple**

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Dans les conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

1,2-PROPANEDIOL

Peut réagir dangereusement avec: chlorures acides, anhydrides acides, agents oxydants.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucun en particulier. Cependant, pour suivre la prudence habituelle envers les produits chimiques.

**10.5. Matières incompatibles**

Alcalis forts, acides forts.

Ne mélangez pas avec d'autres produits chimiques.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En raison de la décomposition thermique ou en cas d'incendie, des gaz et vapeurs potentiellement nocifs pour la santé tels que du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et des fumées irritantes peuvent être libérés.

1,2-PROPANEDIOL

Peut dégager: oxydes de carbone.

**RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008**Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Le mélange en tant que tel n'a pas été soumis à des tests spécifiques, donc aucune évaluation expérimentale n'est disponible ; veuillez vous référer aux informations contenues dans cette sous-section.

Informations sur les voies d'exposition probables

Les voies d'exposition probables dépendent de l'utilisation du mélange.

L'exposition cutanée est généralement la plus probable, rarement l'inhalation et la voie orale.

Pour les effets, veuillez vous référer aux autres sous-sections de cette section et à la section 4 de cette fiche.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Le mélange en tant que tel n'a pas été soumis à des tests spécifiques, donc aucune évaluation expérimentale n'est disponible ; veuillez vous référer aux autres sous-sections de cette section et à la section 4 de cette fiche.

Effets interactifs

Dans des conditions normales d'utilisation, aucun effet interactif n'est actuellement attendu.

TOXICITÉ AIGUË

ETA (Inhalation) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

ETA (Oral) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

ETA (Dermal) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

1,2-PROPANEDIOL

**04763+901807 0.05% - POWERFORCE Feuchte Allzwecktücher Apple**

LD50 (Dermal): > 2000 mg/kg Rabbit  
LD50 (Oral): 19700 mg/kg Guinea Pig  
LC50 (Inhalation aérosols/poussières): 317,042 mg/l/4h

acétate de pentyle  
LD50 (Oral): 7400 mg/kg rabbit

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**11.2. Informations sur les autres dangers**

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

**RUBRIQUE 12. Informations écologiques**

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

**12.1. Toxicité**

1,2-PROPANEDIOL  
LC50 - Poissons 40613 mg/l/96h

**04763+901807 0.05% - POWERFORCE Feuchte Allzwecktücher Apple**

|  |                                  |
|--|----------------------------------|
| EC50 - Crustacés                         | 18340 mg/l/48h                   |
| EC50 - Algues / Plantes Aquatiques       | 19000 mg/l/72h                   |
| NOEC Chronique Crustacés                 | 13020 mg/l                       |
| acétate de pentyle                       |                                  |
| LC50 - Poissons                          | > 22 mg/l/96h Danio rerio        |
| EC50 - Crustacés                         | 42 mg/l/48h                      |
| EC50 - Algues / Plantes Aquatiques       | > 100 mg/l/48h 48h invece di 72h |
| NOEC Chronique Poissons                  | 21,5 mg/l Danio rerio            |
| NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques | > 100 mg/l                       |

**12.2. Persistance et dégradabilité**

|                       |                   |
|-----------------------|-------------------|
| 1,2-PROPANEDIOL       |                   |
| Solubilité dans l'eau | 1000 - 10000 mg/l |
| Rapidement dégradable |                   |

acétate de pentyle  
Rapidement dégradable

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

|  |       |
|--|-------|
| 1,2-PROPANEDIOL                            |       |
| Coefficient de répartition : n-octanol/eau | -1,07 |
| BCF  | 0,09  |

|                    |        |
|--------------------|--------|
| acétate de pentyle |        |
| BCF                | 28,1 - |

**12.4. Mobilité dans le sol**

|                                      |      |
|--------------------------------------|------|
| 1,2-PROPANEDIOL                      |      |
| Coefficient de répartition : sol/eau | 0,46 |

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspects, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

**12.7. Autres effets néfastes**

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Avant l'élimination, il est toujours recommandé de classer les déchets conformément à la législation nationale applicable.

A titre indicatif, les codes de la liste européenne des déchets peuvent être :

20 01 29\* - Détergents contenant des substances dangereuses

15 01 10\* - Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de telles substances

La libération de déchets dans l'égout n'est pas fortement recommandée. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout produit par-produit doit être effectuée en certifiant toujours les indications de la loi sur la protection de l'environnement et sur l'élimination des déchets et les exigences de chaque autorité locale pertinente.

Ne vous débarrassez pas du produit et du conteneur sauf avec les précautions nécessaires. Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus de produits. Évitez la dispersion et l'écoulement des matières éventuellement renversées et le contact avec le sol, les cours d'eau, les échappements et les égouts.

## RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

pas applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

pas applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

pas applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

pas applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

pas applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas applicable

**04763+901807 0.05% - POWERFORCE Feuchte Allzwecktücher Apple****14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Informations non pertinentes

**RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE : Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006Produit

Point 40

Substances contenues

Point 75 (R)-p-mentha-1,8-diène Règ. REACH: 01-2119529223-47

Point 75 2-PHENOXYETHANOL

Point 75 ACIDE CITRIQUE Règ. REACH: 01-2119457026-42

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Informations pas disponibles

Règlement (CE) No. 648/2004

Composants conformes au Règlementation (CE) No. 648/2004

**04763+901807 0.05% - POWERFORCE Feuchte Allzwecktücher Apple**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la Réglementation (CE) No. 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Classification pour la pollution des eaux en Allemagne (AwSV, vom 18. April 2017)

WGK 1: Peu dangereux pour les eaux

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

**RUBRIQUE 16. Autres informations**

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Flam. Liq. 3</b> | Liquide inflammable, catégorie 3   |
| <b>H226</b>         | Liquide et vapeurs inflammables.   |
| <b>EUH066</b>       | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |

**LÉGENDE:**

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- ATE / ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PMT: Persistant, mobile et toxique
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et très bioaccumulable
- vPvM: Très persistant et très mobile
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

**BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)

5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
17. Règlement (UE) 2019/1148
18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
23. Règlement délégué (UE) 2023/707
24. Règlement délégué (UE) 2023/1434 (XIX Atp. CLP)
25. Règlement délégué (UE) 2023/1435 (XX Atp. CLP)
26. Règlement délégué (UE) 2024/197 (XXI Atp. CLP)
27. Règlement délégué (UE) 2024/2564 (XXII Atp. CLP)
28. Règlement (UE) 2024/2865

- The Merck Index. - 10th Edition

- Handling Chemical Safety

- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)

- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology

- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition

- Site Internet IFA GESTIS

- Site Internet Agence ECHA

- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

- Site Web de l'ECHA CHEM (base de données ECHA sur les produits chimiques)

Remarque pour l'utilisateur :

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière version. L'utilisateur doit s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité des informations par rapport à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété spécifique du produit.

L'utilisation du produit ne relevant pas de notre contrôle direct, il appartient à l'utilisateur de respecter sous sa propre responsabilité les lois et réglementations en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité. Nous n'assumons aucune responsabilité en cas d'utilisation inappropriée.

Fournir une formation adéquate au personnel responsable de l'utilisation des produits chimiques.

#### MÉTHODES DE CALCUL DU CLASSEMENT

Dangers chimiques-physiques : La classification du produit a été dérivée des critères établis par le règlement CLP Annexe I Partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés chimiques-physiques sont rapportées dans la section 9.

Dangers pour la santé : La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul de l'annexe I du CLP partie 3, sauf indication contraire à la section 11.

Dangers pour l'environnement : La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul de l'annexe I du CLP partie 4, sauf indication contraire à la section 12.